



Exiger un rapport d'activité (contrat)

Par **naima91**, le **15/01/2016** à **00:30**

Bonjour,

Mon employeur peut-il me sanctionner si je ne réalise pas des rapports d'activités par semaine comme l'indique mon contrat de travail ?

Il est à préciser que les autres cadres de mon entreprise pour le même poste ne le font pas.

En vous remerciant par avance

bien à vous

Par **P.M.**, le **15/01/2016** à **09:51**

Bonjour,

L'employeur pourrait effectivement vous sanctionner si vous ne respectez pas les dispositions du contrat de travail et plus généralement ses directives...

Par **naima91**, le **15/01/2016** à **13:12**

Merci pour votre réponse.

Avant une sanction je suppose qu'il y a une remise à l'ordre ? une relance ?

Et pourquoi suis je le seul à le faire par rapport à un collègue au même poste ?

Par **P.M.**, le **15/01/2016** à **13:22**

Il pourrait y avoir directement un avertissement ou même une autre sanction mais dans ce cas avec convocation à un entretien préalable...

Il faudrait demander à l'employeur pourquoi vous êtes le seul mais cela ne me semble pas suffisant pour refuser d'en remplir...

Par **naima91**, le **15/01/2016** à **13:59**

Entendu merci !!